LE DROIT PÉNAL AU CANADA

MOTS IMPORTANTS À CONNAÎTRE



Accusé - Un accusé est une personne qui a été accusée d'un crime par la police. L'accusé a le droit de se rendre au tribunal pour entendre la preuve contre lui, et d'expliquer pourquoi il ne devrait pas être condamné. L'accusé est aussi appelé le « prévenu ».

Aide juridique - l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse fournit des services gratuits de droit pénal et de droit de la famille aux personnes à faible revenu. Cela inclut les étudiants et les personnes de moins de 18 ans. Vous pouvez être assigné à un avocat salarié ou obtenir un certificat d'aide juridique.

Ajournement – Céduler à nouveau une date d'audience ou comparution devant le tribunal.

Assignation à comparaître - Formulaire délivré par un juge indiquant à une personne quand elle doit se présenter au tribunal. Vous devez assister à la date du tribunal ou vous pourriez être arrêté.

Audience préliminaire - Une première comparution devant le tribunal après qu'une personne a été accusée d'un crime. Le juge vous demandera si vous êtes prêt à inscrire un plaidoyer. Si vous avez besoin de plus de temps pour obtenir des conseils juridiques, demandez un ajournement.

Avis de comparution - Un formulaire émis par la police pour indiquer à quelqu'un quand il doit se présenter au tribunal. Vous devez assister à cette date de tribunal ou vous pourriez être arrêté.

Avocat de service - Un avocat qui travaille pour l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse et donne aux gens des conseils juridiques gratuits et de base au tribunal. L'avocat ne travaille pas sur votre dossier entier. Il fournit des conseils uniquement pour cette date de tribunal spécifique.

Casier judiciaire - Si vous êtes reconnu coupable d'un crime au Canada, vous aurez un casier judiciaire. Cela peut rendre plus difficile d'obtenir un emploi, de voyager à l'extérieur du Canada ou de devenir résident permanent ou citoyen. Cela peut également affecter votre droit de rester au Canada si vous n'êtes pas citoyen.

Caution - Une ordonnance du tribunal qui dit qu'un accusé peut rester dans sa communauté en attendant son procès. Ils peuvent devoir respecter des conditions ou verser un dépôt d'argent au tribunal. Si l'accusé respecte toutes les conditions, il récupérera l'argent. Une « caution » est une personne qui paie la caution pour quelqu'un d'autre.

Certificat d'aide juridique - S'il n'y a pas d'avocats salariés à l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse qui peuvent prendre votre cas, vous pouvez obtenir un certificat d'aide juridique. Il s'agit d'un formulaire qui indique que l'Aide juridique de la Nouvelle-Écosse paiera un avocat privé pour travailler sur votre cas.

Condamnation - Une ordonnance du tribunal disant que quelqu'un est coupable d'un crime. Cela peut se produire après qu'un accusé a plaidé coupable ou après qu'une personne a été déclarée coupable lors du procès.

Conditions - Vous devez respecter les conditions si vous êtes accusé d'un crime ou condamné pour une infraction pénale. Les conditions sont des règles mises en place par la police ou un juge. Si vous ne respectez pas ces conditions, vous pouvez être accusé d'un autre crime.

Contravention - Une infraction moins grave assortie de peines moins sévères qu'un acte criminel. Une contravention est toujours une accusation criminelle et peut entraîner un casier judiciaire ou des changements de statut d'immigration.

Divulgation - Copies de toutes les preuves relatives à un dossier. Cela inclut les rapports de police, les déclarations des témoins et tout autre document. Si vous êtes accusé d'un crime, vous avez le droit à une copie de toutes les preuves contre vous. Vous pouvez contacter le bureau des avocats de la Couronne pour obtenir une divulgation.

Un **Dossier de jeune contrevenant** est scellé ou détruit après 3 à 5 ans si le jeune n'a pas de nouvelles accusations ou condamnations. Les dossiers peuvent être consultés par la police et peuvent faire partie d'un dossier d'adulte si le jeune est accusé d'un crime après avoir atteint l'âge de 18 ans.

Engagement de la paix (« peace bond ») - Ordonnance du tribunal selon laquelle une personne ne doit avoir aucun contact avec quelqu'un d'autre. N'importe qui peut demander un engagement de ne pas troubler l'ordre public si quelqu'un les a menacés ou leur a fait du mal, à eux ou à leur famille, ou a endommagé leurs biens.

Si vous acceptez un engagement de la paix ou qu'on vous ordonne de rester à l'écart d'une autre personne, vous n'aurez pas de casier judiciaire. Si vous violez l'engagement de la paix, vous pourriez être arrêté et cela pourrait entraîner un casier judiciaire.

Infraction hybride - Une accusation criminelle qui permet au procureur de la Couronne de décider si l'accusation sera traitée comme une infraction sommaire (moins grave) ou un acte criminel (plus grave).

Infraction punissable par mise en accusation - Une accusation criminelle grave qui peut entraîner l'emprisonnement ou la prison, des amendes plus élevées et un casier judiciaire permanent.

Justice réparatrice - La justice réparatrice est un programme qui aide une personne à montrer qu'elle prend au sérieux le fait de réparer les torts qu'elle a causés à quelqu'un d'autre ou à sa communauté. Participer à la justice réparatrice peut entraîner une peine moins sévère ou une chance d'éviter un casier judiciaire. Une personne ne peut pas se référer à la justice réparatrice, mais elle peut demander un renvoi auprès de la police, du procureur de la Couronne ou d'un juge.

Libération conditionnelle - Type de peine qui exige qu'une personne reconnue coupable d'un crime suive des conditions. S'ils terminent une période de probation sans plus d'accusations, ils n'auront pas de casier judiciaire.

Mandat - Ordonnance judiciaire autorisant la police à fouiller une personne ou ses biens, ou à arrêter quelqu'un.

Peine - Une peine est la pénalité qu'un tribunal ordonne lorsqu'une personne est reconnue coupable d'une infraction criminelle. Les types de peines incluent:

- Libération conditionnelle
- Probation
- Amendes ou restitution (paiement à une victime d'un crime pour des dommages matériels, des biens volés ou du temps libre)

- Assignation à résidence
- Incarcération (aller dans une prison ou un autre établissement correctionnel pour une période déterminée)

Plaider coupable - Réponse d'un accusé aux accusations portées contre lui. Il peut plaider coupable ou non coupable. Plaider coupable signifie qu'il est d'accord avec les accusations. Il est très important d'obtenir des conseils juridiques avant de dire à un juge si vous êtes coupable ou non coupable. Cela s'appelle « saisir un plaidoyer ».

Procès - Un processus judiciaire au cours duquel un juge écoute des preuves, entend l'accusé et le procureur de la Couronne, et décide si l'accusé est coupable ou non coupable.

Procureur de la Couronne - Les procureurs de la Couronne sont des avocats qui travaillent pour le gouvernement. Leur travail consiste à présenter les preuves que la police a rassemblées à un juge et à expliquer pourquoi un accusé devrait être reconnu coupable. Ils sont également appelés « procureurs »

Probation - Une peine qui exige qu'une personne reconnue coupable d'un crime suive des conditions strictes. Cela peut inclure rencontrer régulièrement un agent de probation, éviter plus de charges, rester à l'écart de certaines personnes ou de certains endroits, avoir un couvre-feu ou aller en consultation.

Tribunal de la jeunesse - Le tribunal de la jeunesse traite des affaires de droit pénal pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans. Si possible, les parents ou tuteurs devraient se rendre au tribunal avec les jeunes et participer à leur cause. Le tribunal pour enfants n'est pas ouvert au public. Les noms et renseignements personnels des jeunes ne peuvent être publiés en ligne ou dans les nouvelles.

La société d'information juridique de la Nouvelle-Écosse peut répondre aux questions sur la loi. Vous pouvez poser des questions par courriel, chat en direct, texte ou téléphone. Ils peuvent vous aider à comprendre vos options et ce que dit la loi. Ils ne peuvent pas donner de conseils juridiques ou aller au tribunal avec vous.